

Ecrit par le 13 février 2026

Post-Covid : « mettre de l'humain dans les rouages »



Le cabinet d'expertise comptable avignonnais [Houston 31](#) et le [Centre de formation sophrologie développement](#) viennent de proposer [une conférence-débat sur le thème 'Comment être prêt pour l'après ?'](#). Une question que de nombreux entrepreneurs se posent actuellement en raison de la crise sanitaire que nous traversons et des conséquences qu'elle peut avoir sur leur activité, leurs collaborateurs et même leur moral.

« Nous avons vécu des incertitudes qui ont pu angoisser les dirigeants par manque de perspective, constate [Anne-Laure Leblanc](#) co-fondatrice et associée de Houston 31. La crise sanitaire a fait des ravages dans les entreprises françaises, causant ainsi des dégâts non négligeables en termes de pilotage, de ressources humaines, de gestion financière... »

« Cette crise a touché tout le monde, y compris ceux qui pensé être à l'abri, complète [Jean-Baptiste Germain](#), consultant RH et affaires sociales chez Houston 31. Cette crise a d'abord été sanitaire, puis c'est devenu une crise économique avant d'être aussi une crise sociale et de confiance. »

Ecrit par le 13 février 2026

« Une crise, c'est la peur, insiste [Sylvie Bertrand](#), directrice du Centre de formation sophrologie et développement (CFSD) basé à Avignon. Même pour ceux qui n'avaient aucunes raisons. Notre cerveau n'aime pas la nouveauté. Soit il n'y a plus de boulot, soit il y en a trop : cela demande une adaptabilité »
 « C'était une crise que personne n'a vu venir et sur laquelle nous n'avions pas de prise », rappelle Anne-Laure Leblanc.

Résoudre tous les aspects

Animé par le journaliste et producteur de radio et de TV [Didier Bailleux](#), cette matinée qui s'est déroulée devant près d'une cinquantaine d'entrepreneurs locaux, s'est distinguée par sa volonté de réunir des experts provenant de milieux complètement différents.

« On fait appel à des professionnels pour les problèmes financiers, on peut aussi le faire pour 'le mal à l'âme', » poursuit Sylvie Bertrand qui forme les futurs sophrologues depuis plus de 18 ans maintenant.

« Il faut mettre de l'humain dans les rouages et ne pas se limiter au seul rôle d'expert-comptable car pour développer son entreprise et sortir de la crise, il est important de résoudre tous les aspects, qu'ils soient humains, financiers, managériaux », complète Anne-Laure Leblanc dont le cabinet propose de nombreux services pour accompagner au mieux les dirigeants dans le développement de leur performance et de celle de l'entreprise, en prenant notamment en charge toutes les fonctions du 'board'.

Quels enseignements tirés de cette crise ?

« Nous avions à faire à 3 profils d'entrepreneur : les techniciens, les gestionnaires et les commerciaux, explique Anne-Laure Leblanc. Au final, ce sont les généralistes qui ont le mieux passé cette période et pas les gestionnaires ou les techniciens. »

« Ce qui se sont fait accompagner ont aussi mieux traversé cette crise », poursuit celle qui a notamment été contrôleur de gestion au sein du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) des Yvelines.

« Ceux qui vont se sortir de cette crise sont ceux qui sont prêts à se transformer, à être dans l'action et ne pas subir, assure Sylvie Bertrand. Prendre ce processus de changement à bras le corps, cela peut déboucher sur de jolie chose. »

Autre enseignement : « Le télétravail a aussi permis de se rendre compte de l'importance de ses collègues, complète Jean-Baptiste Germain. La réunion 'zoom' ne remplacera jamais la machine à café. »

« Les salariés demandent du lien social » martèle cet ancien capitaine de la Légion étrangère.

Préparer la prochaine crise

« Ce qui en ressort c'est qu'il ne faut pas hésiter à se doter d'outils qui permettent de prendre du recul : outil de dialogue dans l'entreprise, accord avec les partenaires, suivi de trésorerie », précise Anne-Laure Leblanc.

« Il faut préparer déjà la prochaine crise, prévient Jean-Baptiste Germain, même s'il n'est jamais agréable de se dire qu'il faut anticiper les difficultés. En tout cas, ceux qui l'ont fait s'en sont mieux tirés. »

Et pour cela les différents intervenants de cette conférence-débat estiment à l'unisson qu'il est indispensable d'associer les compétences.

« Il y a 2 ans nous nous n'aurions pas forcément proposé cet accompagnement humain alors que c'est une évidence aujourd'hui », constate Jean-Baptiste Germain. « La sophrologie a pris une place très importante aujourd'hui dans les entreprises », a conclu Sylvie Bertrand.

Ecrit par le 13 février 2026

RDV gratuit pour un audit personnalisé

Dans cette perspective, Houston 31 et le CFSD propose de prendre des rendez-vous afin d'évoquer ces problématiques individuellement. « Il s'agit de rencontres gratuites afin de réaliser une sorte d'audit pour déterminer précisément les besoins et les attentes du dirigeant. »

Pour cela 3 dates sont proposées : les jeudi 8 juillet, mardi 20 juillet et mardi 7 septembre.

Contact : 04 90 89 70 10 ou allo@houston31.com

Lionel Canesi : « Il faut créer un fonds exceptionnel d'indemnisation pour les chefs d'entreprise »

Ecrit par le 13 février 2026



Le moins que l'on puisse dire, c'est que la crise sanitaire et les difficultés qu'affrontent les chefs d'entreprise ne laissent pas les experts-comptables indifférents. Bien au contraire. Depuis le premier confinement, ils sont en première ligne, aux côtés des entrepreneurs. Au-delà de cet accompagnement au quotidien, Lionel Canesi, le président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, se montre à la fois offensif et inventif pour trouver une issue positive à cette situation totalement inédite. Pour lui, la relance doit être rapide et forte.

Face à une situation sanitaire qui se durcit et suite à l'annonce par le Président de la République du 3ème confinement, quels sont vos conseils ? Comment ressentez-vous les choses pour mieux accompagner les entreprises ?

« Depuis mars 2020, la profession est engagée au plus près des entreprises, à la fois dans le décryptage des aides, dans l'accompagnement, dans le conseil et cette position particulière et privilégiée de vigie de l'économie permet de voir ce qui se passe dans nos PME. Ce tissu de 3 millions de PME est très important et, aujourd'hui, au vu des aides massives qui ont été mises en place par le Gouvernement, je pense qu'on est aussi champions du monde de l'accompagnement des entreprises. Le Gouvernement a déjà beaucoup fait et en ce nouveau confinement, il faut continuer à accompagner les entreprises. Il faut que les entreprises tiennent car il y a une énorme lassitude chez beaucoup de dirigeants de petites

Ecrit par le 13 février 2026

entreprises. Elles ont fermé puis rouvert avant une nouvelle fermeture en novembre, il y a eu des couvre-feux et maintenant, on referme. Il faut arriver à sauver ces entreprises et remonter le moral des dirigeants si on veut que demain, il y ait une relance de l'économie et si on veut éviter des dépôts de bilan massifs. Je suis persuadé qu'il n'y en aura pas beaucoup mais à condition qu'on prenne quelques mesures pour accompagner les entreprises. Aujourd'hui, l'oublié principal est le dirigeant, malgré le Fonds de solidarité qui l'aide à payer ses charges, son loyer, son assurance, ses emprunts, à la fin du mois, il ne lui reste rien pour vivre. Il faut que sur ce mois d'avril, il y ait un fonds exceptionnel d'indemnisation du dirigeant, même si c'est 1 500 ou 2 000€, en plus du Fonds de solidarité spécifique aux dirigeants pour l'aider à vivre. Jusqu'à maintenant, sur les activités fermées, le Fonds marche très bien. Le problème, ce sont les activités qui continuent d'être ouvertes et qui perdent du chiffre d'affaires. »

« Permettons aux entreprises qui le souhaitent d'étaler leurs dettes Covid sur 10 ans. »

Ne faudrait-il pas envisager de modifier un peu notre assurance chômage, faire cotiser les professions libérales, les travailleurs indépendants pour créer un fonds qui puisse les indemniser s'ils n'ont pas d'aides ?

« Je suis contre une assurance chômage des travailleurs non-salariés et il n'y a pas de demande pour cela. Il y a des dispositifs facultatifs qui existent mais qui n'ont jamais marché parce qu'il n'y a pas ce besoin. Un entrepreneur qui a un projet d'entreprise, il veut le réaliser, se batte pour et ne pense pas à l'après, au chômage. Aujourd'hui, on est face à une situation particulière et catastrophique de crise sanitaire et, là où un dirigeant qui dépose le bilan assume de le faire parce qu'il n'a pas réussi, n'y est pour rien dans le contexte actuel. Je suis plutôt pour la constitution d'un fonds, à l'instar de celui pour les catastrophes naturelles, qui soit alimenté pour aider les chefs d'entreprise qui allaient bien avant la crise, un fonds qui vienne se substituer à leur caution et les accompagne dans le rebond. Il faut que ça soit du cas par cas pour éviter les abus et les dépôts de bilan frauduleux, mais les tribunaux de commerce, les experts-comptables et l'Etat savent faire la différence. »

On parle aussi des 'dettes Covid', qui sont des prêts que vous proposez d'étaler sur 10 ans...

« Nos TPE/PME ont, en général, autour de 5% - 6% de bénéfice net, ce qui n'est pas énorme. S'il ne sert qu'à rembourser les dettes ces prochaines années, il n'y aura plus d'investissement dans notre pays et donc il n'y aura plus de relance. Il faut identifier les dettes fiscales et sociales qui ont été générées par la crise, les mettre de côté, projeter l'activité de l'entreprise et celle qui est viable sans le remboursement des dettes Covid doit être sauvée quoi qu'il en coûte. Si on ré-étale sur 10 ans de ces dettes-là, on donne à l'entreprise la faculté de s'en sortir, d'investir et ainsi on évite les dépôts de bilan d'entreprises saines. Faisons les choses simplement, permettons aux entreprises qui le souhaitent d'étaler leurs dettes Covid sur 10 ans, ce qui permettra aussi d'avoir des entreprises qui restent en vie et qui peuvent investir. »

Ecrit par le 13 février 2026

« Un expert-comptable, ça ne coûte pas, ça rapporte. »

Les experts comptables, en tant que conseil des PME, ressentent-ils aussi les effets des difficultés des entreprises ? Ont-elles les moyens de vous rémunérer, vous et leurs autres conseils ?

« Tout d'abord, un expert-comptable, ça ne coûte pas, ça rapporte, le conseil d'un expert-comptable rapporte plus qu'il ne coûte. Pour l'instant, on ne ressent pas encore complètement ces difficultés parce que nous sommes en deuxième rang, on sera en difficulté quand nos clients seront en difficulté. Avec toutes les aides massives qu'ont eu les entreprises, elles ne sont pas encore en difficulté. On le voit bien, les dépôts de bilan sont en chute libre. Les difficultés arriveront quand il faudra rembourser les aides et d'autant plus si c'est sur une durée trop courte. Et derrière, il n'y a pas que les experts-comptables qui seront en difficulté parce que s'il y a des dépôts de bilan massifs, ce sont tous les fournisseurs de ces entreprises qui eux aussi ont des fournisseurs, etc., qui seront en difficulté, donc toute l'économie, par effet 'boule de neige'. »

L'une des préconisations pour pallier ce phénomène de 'boules de neige' est de booster un peu la consommation. Qu'en pensez-vous ?

« Je pense qu'actuellement la situation économique n'est pas si catastrophique malgré la crise sanitaire. On a - 8,4% de baisse de chiffre d'affaires en 2020. Quand on regarde les secteurs d'activité par secteur d'activité, il y a des disparités entre les secteurs d'activités fermés et ceux qui sont ouverts. Il y a une attente des Français de relance de l'économie, il manque une étincelle pour allumer le feu de la relance. En un an, près de 200 milliards d'euros ont été épargnés par les Français de manière forcée, l'argent dort à la fois sur les comptes courants, sur les livrets, un peu partout. Si on veut relancer la consommation, il faut que cet argent soit transféré de l'épargne, qui aujourd'hui ne rapporte rien à l'épargnant, vers la consommation. En créant les conditions pour déplacer cet argent, l'Etat va en récupérer la moitié, entre les 20% de TVA et les 30% d'impôts, et ça va faire travailler des gens qui vont récupérer des salaires, avoir un chiffre d'affaires et donc, faire travailler l'économie. Et contrairement à ce qui se dit, ce système ne va pas bénéficier qu'aux plus aisés. Ceux qui consomment sont ceux qui ont l'argent mais la consommation de ceux qui ont de l'argent bénéficie à ceux qui en ont moins puisque cela assure leur salaire, il y a moins de précarité, plus de la confiance. Et si on veut de la redistribution, il faut créer de la richesse et que la richesse soit dépensée. Pour ce choc de consommation, je vois trois pistes. La première, c'est de permettre aux grands parents, qui ont de l'épargne, de donner en franchise de droits, par exemple, jusqu'à 50 000€ à un enfant ou un petit enfant. Cet argent ira dans le circuit économique et permettra de relancer la consommation. Idem pour l'épargne salariale des Français, en débloquant pendant un an ou deux ans, par exemple pour 2021 et 2022, l'épargne salariale sans condition, ou encore pour l'assurance vie, en permettant de débloquer 50 000€ d'assurance vie d'un contrat pour l'utiliser sans impôts. Ainsi, on refait vivre notre économie. »

« Si on veut de la redistribution, il faut créer de la richesse. »

Ecrit par le 13 février 2026

Récemment, vous avez adressé au Gouvernement 50 propositions pour la relance de l'économie. Pouvez-vous nous en citer quelques-unes parmi les plus importantes ?

« Les trois que je viens de citer sont des mesures phares de nos 50 propositions. Une autre est importante, celle consistant à passer d'une fiscalité punitive à une fiscalité incitative. Prenons le cas de la vie du véhicule électrique ou du véhicule thermique. Aujourd'hui, un chef d'entreprise, qui a deux ou trois véhicules à acheter pour ses collaborateurs se pose la question du véhicule thermique ou de l'électrique mais celui-ci coûte plus cher, a moins d'autonomie et pas de borne de recharge donc rien ne l'incite à avoir un comportement écologique. S'il achète du véhicule thermique, il va avoir une petite pénalité ou une grande pénalité s'il achète une grosse voiture. Plutôt que de punir en achetant du véhicule thermique, il faudrait inciter fiscalement à aller vers l'écologique. Donc, nous proposons la déduction de la TVA sur l'achat de véhicules électriques, et la possibilité d'amortir la totalité du véhicule électrique. Deuxième secteur d'activité où notre pays devrait investir, c'est le numérique, nous proposons le suramortissement. Un commerçant qui achèterait un site de click and collect pour 5 000€, par exemple, déduirait fiscalement 10 000€ et bénéficierait donc d'un suramortissement de 100%. Il faut inciter les gens à avoir des comportements vertueux, à aller vers les secteurs d'activité d'avenir, qui sont, pour moi, l'écologie et le numérique. »

La profession d'expert-comptable est donc essentielle pour les entreprises ?

« Je crois que la profession mérite d'être classée comme une profession essentielle. C'est une demande que je fais en ce moment parce que on est au combat depuis un an pour sauver les entreprises. On est en pleine période fiscale, les experts-comptables et leurs équipes doivent gérer les déclarations fiscales, les TVA, les salaires, les demandes d'aides massives, les demandes d'activité partielle, collecter l'impôt et les charges sociales, tout en étant en télétravail et en gardant les enfants. Ce n'est pas possible. Je demande donc que l'on soit reconnu comme une profession essentielle, ce qui nous permettrait de pouvoir continuer à travailler car on ne peut pas être en télétravail total, et que la profession puisse faire garder leurs enfants prioritairement comme d'autres. On demande juste qu'on nous aide à pouvoir faire notre travail et continuer à sauver les entreprises. »

Propos recueillis par [Boris Stoykov](#), les [Affiches Parisiennes](#) pour [Réso hebdo éco](#)

(Vidéo) Axiome a relevé le 'Jerusalema dance challenge' et s'étend à la Martinique

Ecrit par le 13 février 2026



Le cabinet d'expertise comptable [Axiome associés](#) vient de participer au 'Jerusalema dance challenge'. Ce phénomène viral est né avec la chanson enregistrée à Johannesburg en 2019 par le DJ sud-africain Master KG, de son vrai nom Kgaogelo Moagi, et la chanteuse Nomcebo Zikode.

Malgré des paroles en zulu, langue peu parlée par le reste du monde, la chanson a connu un immense succès avec plus de 341 millions de vues sur You tube. Ce 'hit' est également la deuxième chanson la plus 'shazamée' (ndlr : recherchée sur l'application Shazam) du monde l'an dernier. Mi-août 2020, 'Jerusalema' était aussi classée numéro 1 du top 10 sur i-Tunes en Afrique-du-Sud, en France, en Allemagne et dans plusieurs autres pays.

97% de satisfaction

Auparavant, en février 2020, Master KG a publié une vidéo d'un groupe venant d'Angola dans laquelle il a été taggué. C'est à ce moment-là que le #JerusalemaDanceChallenge est lancé. Depuis, la chorégraphie a été reprise des dizaines de milliers de fois à travers le monde avant que les collaborateurs d'Axiome ne s'en emparent à leur tour.

Malgré un contexte sanitaire et économique difficile, ces derniers ont, en effet, lancé fin 2020 une enquête de satisfaction auprès de 520 clients de ce cabinet créé en 1986. Face à ces retours plus que positifs (97% de satisfaction), les collaborateurs d'Axiome ont donc décidé de participer au Jerusalema challenge pour démontrer la cohésion des équipes dans chacun des cabinets Axiome.

Un nouveau venu rejoint le groupement

Ecrit par le 13 février 2026

Par ailleurs, le cabinet d'expertise comptable MLD Compta Conseil (MLD2C) situé à Ducos en Martinique rejoint le groupement Axiome associés. Créé en 2008, le cabinet généraliste avec une prépondérance des secteurs de l'immobilier, des services et des entreprises du tourisme a été repris en 2020 par [Sabrina Lot-Devot](#) et Philippe Mas, déjà associés chez Axiome Delta à Arles et Tarascon. Il compte deux collaboratrices pour répondre aux besoins des clients antillais.

Leader régional et 42^e cabinet national, Axiome associés regroupe 50 associés et près de 330 collaborateurs, le groupe est implanté à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La-Grande-Motte, Le-Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon, Thuir et maintenant Ducos dans les Antilles. En 2019, ce spécialiste de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Occitanie et Provence a réalisé un chiffre d'affaires de 24M€.

Tarifs, Annonces légales : Ce qui change en 2021

Ecrit par le 13 février 2026



PUBLIEZ LOCAL !

www.echodemardi.com

La grande nouveauté, cette année, est la mise en place de forfaits pour les annonces de constitution de sociétés. Attention : ne pas respecter ce nouveau tarif, identique pour toute la France, peut entraîner la nullité de l'annonce !

Les tarifs

Depuis 1er janvier 2021, 8 tarifs différents ont donc été mis en place en fonction de la forme juridique des sociétés constituées (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs forfaitaires sont d'application nationale. Le tarif d'une annonce de constitution de société sera donc identique quelle que soit le département d'habilitation (à l'exception de certaines zones de l'Outre-Mer).

Un conseil

Le conseil de l'Echo du mardi qui dispose d'une habilitation numérique : n'hésitez pas à faire figurer des mentions complètes, concernant particulièrement l'objet social. A l'inverse, plus besoin de multiplier les abréviations puisque la longueur de l'annonce n'influe plus sur le prix.

Légifrance

Pour rappel, selon Légifrance, le service public de la diffusion du droit, « le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne » ([article 5 de l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales - version consolidée au 8 juin 2020](#)). Attention donc, une annonce légale qui ne serait pas payée à son juste prix (celui voulu par le législateur) ne serait donc pas 'légale' et pourrait entraîner sa nullité. La

Ecrit par le 13 février 2026

mise en place d'un forfait va donc faciliter les contrôles en mettant en lumière les mauvaises pratiques du secteur.

Ce que dit la Direction des médias

C'est d'ailleurs pour cela que la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles) souhaite la mise en place progressive au fil des années d'une tarification forfaitaire pour les autres catégories d'AJL (Annonces judiciaires et légales).

En attendant, pour le reste des annonces, le tarif de base reste inchangé cette année (4,07€ hors taxe la ligne) en Vaucluse.

[Publiez 100% local vos annonces légales ici](#)

Tarif forfaitaire 2021 des annonces légales de constitution

Arrêté du 7 décembre 2020 du ministère de la Culture

SA (Société anonyme)	395 € HT
SAS (Société par actions simplifiées)	197 € HT
SASU (Société par actions simplifié unipersonnelle)	141 € HT
SARL (Société à responsabilité limitée)	147 € HT
SARLU/EURL (Société ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)	124 € HT
SNC (Société en nom locatif)	219 € HT
SCI (Société civile à objet immobilier)	189 € HT
SC (Société civile à objet non immobilier)	221 € HT

« Qui mieux qu'un expert-comptable peut parler d'économie réelle ? » Lionel Canesi

Ecrit par le 13 février 2026



Lionel Canesi est le nouveau président du [**Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables**](#). Associé du cabinet Wizziou, à Marseille, il a exercé de nombreuses fonctions syndicales et ordinaires. Président du [**Conseil régional de l'Ordre de Provence-Alpes-Côte d'Azur**](#) depuis 2016, il a fait de sa région un laboratoire des solutions qu'il souhaite proposer à la profession.

Lionel Canesi milite pour faire reconnaître la place centrale des experts-comptables dans l'économie. Il considère que la voix des professionnels du chiffre doit être plus forte : « En tant que premier conseil des TPE/PME, nous sommes en permanence sur le terrain, en faisant bénéficier les chefs d'entreprise de notre expérience. Nous avons une crédibilité à porter les mesures gouvernementales ». Pour lui, « il faut que notre institution soit présente dans les médias pour faire de la pédagogie sur l'économie réelle ». La crise sanitaire laisse beaucoup de dirigeants de petites et moyennes entreprises dans une situation difficile. Pour Lionel Canesi, les experts-comptables peuvent changer les choses, « en portant les mesures d'accompagnement avec conviction ». Il est convaincu que ces dernières ne seront sans doute pas suffisantes si les experts-comptables ne sont pas aux côtés des chefs d'entreprise : « Comment amorcer la reprise et comment éviter une crise sociale sans précédent sont pour nous des sujets fondamentaux de réflexion et d'action ».

Ecrit par le 13 février 2026

« Il faut gagner du temps pour sauver un maximum d'entreprises. »

Faire la part entre solvabilité et viabilité

La trésorerie constitue une réelle préoccupation pour bon nombre d'entreprises, même si, pour le nouveau président national de l'Ordre, il est aujourd'hui difficile de généraliser : « Il va falloir réfléchir au cas par cas. Il y a des entreprises qui, malgré la crise, ont tiré leur épingle du jeu, qui n'ont pas de soucis de trésorerie et qui ont même progressé en chiffre d'affaires là où d'autres font face à des difficultés. Il y a eu le PGE et les différentes aides qu'il va bien falloir rembourser. Nous allons devoir faire la part des choses entre solvabilité et viabilité. Pour les entreprises viables, nous devrons mettre en place un étalement des dettes Covid sur des durées plus longues. Une partie des PGE pourrait aussi être transformée en subventions d'État. Il sera sans doute moins cher de subventionner ces entreprises pour les aider à se relancer, plutôt que gérer un chômage de masse. Il faut rester positif. Il y a beaucoup d'agilité chez nos chefs d'entreprise »

Quant aux entreprises qui étaient déjà en difficulté avant la crise sanitaire, beaucoup ne pourront malheureusement être sauvées. « Le rôle de l'expert-comptable sera de les accompagner encore mieux que d'habitude pour éviter les défaillances. Il ne faudra pas hésiter à aller vers des procédures collectives, à se mettre sous la protection du tribunal de commerce ».

Une vague de dépôts de bilan ?

Face à une vague de dépôts de bilan, les tribunaux de commerce seront certainement submergés. Là encore, selon Lionel Canesi, les experts-comptables auront un rôle essentiel à jouer : « Nous pourront accompagner les entreprises en difficulté, en étant mandataire ad hoc ou conciliateur. Pour les petites entreprises, il est même envisageable que les experts comptables puissent établir les plans de continuation et les déclarations de créances. Il faut gagner du temps si une telle situation se présente pour sauver un maximum d'entreprises. »

Les cabinets d'expertise-comptable semblent, pour l'instant, épargnées par les difficultés. Reste que le moral n'est pas au beau fixe, comme le confirme le président de l'Ordre national : « Beaucoup de nos équipes sont épuisées. Il y a de la nervosité ambiante qui pèse sur le moral de la profession. C'est pourquoi, le Conseil supérieur a créé une commission de développement des compétences relationnelles qui aura à cœur de trouver des solutions à la fois pour nos équipes et pour nos clients. Il faut qu'on les aide parce que la situation est compliquée. C'est aussi un message qu'il faut qu'on fasse passer au Gouvernement. A Marseille, suite à une manifestation, le ministre est venu annoncer le passage du Fonds de solidarité de 2 500€ à 10 000€, mais le décret est sorti 6 semaines plus tard. L'effet d'annonce s'est donc transformé en défiance, qui se reporte sur les experts-comptables. Notre rôle d'expert-comptable est aussi de faire descendre le niveau de stress dans les cabinets. C'est capital avant la nouvelle période fiscale qui arrive. »

« La fin de la séparation de l'audit et du conseil serait pour moi un cataclysme. »

Ecrit par le 13 février 2026

L'indépendance numérique est au cœur de l'action

Parmi les axes forts du projet politique porté par Lionel Canesi, l'indépendance numérique de la profession tient une place privilégiée. Pour lui, premier sujet d'importance : la facture électronique. « Notre priorité est de développer "jefacture.com", afin que la plateforme devienne rapidement opérationnelle, sans être faite contre les éditeurs. Il ne faut pas que ce soit un logiciel de facturation mais le concentrateur de toutes les factures électroniques des experts-comptables, de leurs clients et de l'environnement de la sphère économique privée. Il y a là un enjeu pour l'État. C'est d'ailleurs un message que je porterai auprès du ministre de l'Économie et de la Relance. Si les experts-comptables disposent des données de plus en actualisées sur leurs clients, ils vont pouvoir donner des conseils encore meilleurs, encore plus rapides, grâce à de la data réactive, meilleures seront les chances de sauver les entreprises. »

Pour le président national de l'Ordre, l'effort va également porter sur la constitution du fonds d'investissement numérique : « Nous allons identifier les start-up performantes, déjà détectées dans nos deux incubateurs, à Paris et à Marseille. Nous verrons s'il est possible de faire l'Ordre au capital de ces structures. Soit les éditeurs bougent et la profession dispose des outils en adéquation avec ses besoins, soit les éditeurs ne le font pas et c'est la profession qui va bouger. Je ne peux pas accepter aujourd'hui qu'on ne fasse rien sur ce sujet capital pour notre avenir. Je n'ai pas été élu président du Conseil supérieur pour laisser faire... Je vais donc pousser pour que tous les Conseils régionaux créent leur incubateur pour déetecter les start-up performantes. Le fonds d'investissement a, quant à lui, vocation à investir nationalement dans les start-up qui auront été détectées localement. Le Conseil supérieur est là pour faire le lobbying de la profession et définir une vision de la profession à long terme. Les conseils régionaux constituent, pour leur part, le bras armé de la profession. »

Une profession en pleine redéfinition

Lionel Canesi arrive à la tête de l'Ordre au moment où la profession de commissaire aux comptes est en pleine redéfinition. Pour lui, les deux professions ne pourront pas trouver de synergies sans éclaircissement... « J'ai déjà dit que la fin de la séparation de l'audit et du conseil serait pour moi un cataclysme pour la profession. Remettre en cause l'expert-comptable qui est sur le contractuel, le commissaire aux comptes qui est sur le légal, d'avoir le commissaire aux comptes chassé sur les terres de l'expert-comptable, c'est totalement absurde. Tant qu'on ne reviendra pas là-dessus, il y aura plus de synergie. Au final, le client ne comprend plus rien. Le plus important, ce n'est pas la chasse gardée de l'un ou de l'autre, c'est notre utilité dans l'accompagnement de nos clients entrepreneurs, surtout dans cette période de crise, de relance et de prévention des difficultés des entreprises. En tant que président des experts-comptables, je ne peux pas admettre que notre champ d'action soit réduit. Comment dire à une entreprise que les commissaires aux comptes qui certifient les comptes font en même temps du conseil ? S'il n'y a plus d'indépendance, il y a une perte de confiance et c'est préjudiciable pour les deux professions, leur réputation et leur image. »

Boris Stoykov et Jean-Paul Viart, Les Affiches Parisiennes pour Réso hebdo éco

Ecrit par le 13 février 2026

Expertise comptable et audit : Axiome Provence change de dirigeants



Le cabinet d'expertise comptable et d'audit [Axiome Provence](#), intégré au groupe [Axiome Associés](#), change de dirigeants. [Philippe Lechat](#) (voir photo ci-dessus), fondateur du cabinet Axiome Provence, associé avec [Bernard Coron](#) et [Nadia Esposito](#), annonce, en effet, son départ en retraite à compter du 1er janvier 2021. En remplacement, les nouveaux associés d'Axiome Provence sont [Anne Dideron](#), Philippe Mas et [Olivier Roger](#), experts-comptables et commissaires aux comptes, déjà dirigeants de cabinets membres du groupe Axiome Associés.

Cette opération, préparée depuis 2017, permet de regrouper trois cabinets sur le bassin économique du delta du Rhône : Axiome Provence à Avignon, [Axiome Dideron](#) à Nîmes et [Axiome Delta](#) à Arles et Tarascon.

Renforcer la position du groupe

Ecrit par le 13 février 2026

« Les équipes actuelles d'Avignon vont continuer à accompagner les entrepreneurs, dirigeants associatifs, professionnels libéraux, tant en expertise comptable qu'en gestion financière, gestion sociale, conseil juridique et fiscal. Les valeurs du cabinet - proximité, excellence, réactivité - demeurent les fondamentaux essentiels de cet accompagnement, explique Axiome Associés. Cette transmission renforce la position du groupe comme partenaire majeur des entreprises, associations et professionnels libéraux sur la Région Sud Provence et Occitanie. »

Les nouveaux associés seront les nouveaux signataires des mandats de commissariat aux comptes qui restent traités de manière opérationnelle par les équipes d'Avignon. Philippe Lechat restera présent tout au long de l'année 2021 pour accompagner la transition.

Un service complet

Créé en 1986, Axiome Associés est un acteur majeur de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Provence et Occitanie avec un chiffre d'affaires de plus de 24 M€ en 2019. Rassemblant 50 associés et 330 collaborateurs, le Groupe est implanté à Arles, Avignon, Nîmes, Aigues-Mortes, Alès, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau du Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Tarascon et Thuir. Certifié AFAQ 9001-2015, partenaire de PVB- Avocats (implanté à Avignon, Nîmes et Montpellier) et membre du groupement national Différence, il est leader régional et 42^e cabinet national.

« Nous proposons un service de proximité et complet aux dirigeants dans la gestion quotidienne de leur entreprise : expertise-comptable, audit, conseil, fiscalité, juridique, formation, gestion sociale, ingénierie informatique », explique Philippe Lechat.

Avignon, le cabinet d'expertise-comptable Axiome Provence au plus près de ses clients en ces temps de Covid-19

Ecrit par le 13 février 2026



«Notre cabinet Axiome Provence situé à Avignon a été très présent aux côtés de ses clients pendant la crise sanitaire, relate Nadia Esposito, dirigeante associée du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence associés.»

Dès le début du confinement

«Dès le début du confinement, le 17 mars dernier, nous avons soutenu et accompagné nos clients, chefs d'entreprises, professionnels libéraux, dirigeants d'associations, menacés par cette situation inédite.»

La trésorerie

«La trésorerie a été au cœur des préoccupations et nous avons conseillé chacun sur les choix à opérer : demande de report d'échéances fiscales et sociales et des échéances de prêts ? PGE prêts garantis par l'Etat à solliciter ? Chômage partiel à mettre en place ? Fonds de solidarité à demander ?»

Ecrit par le 13 février 2026

Un service en temps réel

«Nous avons également fourni, en temps réel, des informations à chacun : au fil des annonces du gouvernement et des ministres, nous avons élaboré des ‘fiches actualités’ ; des formations en ligne sous forme de ‘JT Live’ de 30 minutes ont été organisées : stratégie de crise, management à distance.»

Accessible en ligne : https://difference.tm.fr/FLUX_ACTU/AXIOME/index.html

Etre technologiquement prêts

« Notre cabinet était technologiquement prêt pour ce soutien. Le virage pris il y a cinq ans, vers la dématérialisation, a montré toute sa pertinence : nos clients ont pu déposer leurs pièces comptables et consulter leurs documents sur leur espace en ligne, confidentiel et sécurisé : états financiers, attestations, bulletins de salaire, etc...»

Demat box & visioconférences

«Des scanners connectés ‘Demat Box’ ont été installés, la signature électronique a été déployée et nos équipes ont pu travailler et se documenter à distance sans délai, grâce à nos outils en ligne : serveur distant, ordinateurs portables, documentation en ligne. Les visio-conférences ont constitué un plus pour nos rendez-vous virtuels avec nos clients : présentation des états financiers, assemblées générales, Conseils d’administration, etc...»

Avignon : Axiome Associés parie sur les ailes du papillon pour dompter l'économie

Ecrit par le 13 février 2026



ÉVOLUER
pour s'adapter
aux métamorphoses
actuelles

Un papillon s'est glissé dans la communication du cabinet d'expertise comptable Axiome Associés à côté du suricate, du poisson, du caméléon, de la chouette et du flamant rose. «Intervenant dans un contexte de bouleversement économique et financier, il symbolise l'ajustement permanent des cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil, d'Axiome Associés face aux métamorphoses perpétuelles, relève Bernard Coron, co-directeur du groupe.

«Nous venons de vivre une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui va bouleverser durablement nos habitudes de vie, de travailler, de consommer. Toutes les entreprises devront s'adapter à ces mutations. Axiome Associés a été présent au plus fort du confinement et des fermetures d'entreprises pour proposer aux chefs d'entreprises des outils de gestion de crise. Nous sommes, dès à présent, tous mobilisés pour proposer des solutions permettant aux entrepreneurs de poursuivre leur projet avec espoir mais en se confrontant aux nouvelles réalités des faits.»

Iso 9001

Le cabinet avait obtenu, en mars 2019, la certification 'Iso 9001 : 2015' par l'organisme Afnor-certification pour son système de management de la qualité 'mettant l'accent sur l'amélioration continue,

Ecrit par le 13 février 2026

la satisfaction de la clientèle et l'implication active des associés et des collaborateurs'. Axiome Associés est présent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon et Thuir.

www.axiomeassocies.fr

Chefs d'entreprise, nous vous accompagnons !



Alors que le monde est confronté à la pandémie de Coronavirus, les cabinets d'experts-comptables se mobilisent en Vaucluse pour accompagner les chefs d'entreprise et travailleurs indépendants tétonisés par la conjoncture et son inscription dans le temps. Bernard Coron, président d'Axiome associés, groupe spécialisé dans l'expertise comptable, renseigne ceux-ci sur les précautions à prendre de toute urgence.

Ecrit par le 13 février 2026

«L'ensemble de nos salariés est en télétravail et nous nous réunissons, à la faveur de téléconférences régulières, rassure Bernard Coron, président d'Axiome associés. Nous continuons à tisser du lien puis nous nous appelons pour faire le point sur les dossiers. Nos chefs de mission sont sur les sorties de bilan, nos collaborateurs spécialisés dans le social travaillent sur les fameuses formules de chômage partiel. Nos clients nous demandent de préciser et de mettre en place les mesures annoncées par le Gouvernement, sur les suspensions de paiement des cotisations sociales et des impôts. Ces mesures ont été faciles à mettre en place. Certains chefs d'entreprise n'ont cependant pas voulu de report de cotisations parce qu'il faudra, à un moment ou un autre, les payer et également parce que les reports ne sont pas faciles à opérer et mobilisent beaucoup de temps.»

Les indépendants

«Le cas des indépendants est le plus difficile à gérer avec la fameuse prime de 1 500€ annoncée pour la fin de ce mois, par l'Etat. Il s'agit de personnes qui travaillent souvent seules et qui se retrouvent ligotées parce que leur chiffre d'affaires est à zéro. Ils ne sont cependant pas visés par les mesures d'urgence de fermeture - ce ne sont pas des restaurants- cependant il représente une part importante de notre clientèle : ils sont formateurs, coach, intervenants en entreprise, communicants, infographistes... et ont subi un arrêt total de leur facturation. Ils ont été les plus inquiets, les plus en demande de conseils. Ils devraient bénéficier de la prime de 1 500€ avec peut-être un renouvellement de celle-ci si la période de confinement s'étend et ce qui semble se profiler. Nous leur avons conseillé de faire le report de leurs charges sociales et fiscales, et avons amorcé les démarches adéquates pour bénéficier de cette aide de l'Etat. Celle-ci est destinée aux entreprises réalisant moins de 1M€ de chiffre d'affaires, ayant exercé entre mars 2019 et mars 2020 et ayant observé une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 70%.»

Cafetiers, restaurants...

«Le gros souci ? Il est subi par les cafetiers, hôteliers et restaurateurs qui ont dû fermer du jour au lendemain. Nous montons leurs dossiers de fermeture obligatoire. Dans ce cas, les entreprises font l'avance du salaire du personnel que l'Etat remboursera les premiers jours d'avril. Ensuite il y a toutes les entreprises qui ne sont pas assujetties à la fermeture obligatoire mais qui ont jugé que leur activité baissait.

Rédiger un argumentaire

«Là il faut 'monter' un argumentaire avec chaque chef d'entreprise expliquant la raison pour laquelle l'activité a diminué : parce que le personnel ne peut plus se déplacer, parce que le fournisseur n'est plus en mesure d'approvisionner l'entreprises en marchandise, parce que leurs clients ne passent plus commande... Là, nous analysons les spécificités de l'entreprise pour justifier de l'activité partielle. Cela peut concerner certains services en contact avec la clientèle mais qui ont pu, par ailleurs s'organiser via Internet pour continuer l'exercice de leur métier. Pour certaines activités il est possible de mettre certaines personnes en arrêt, d'autres seront en activité réduite avec un jour ou deux de chômage par semaine, mais ça ne veut pas dire 100% d'arrêt de l'activité. Notre rôle est alors de conseiller le chef d'entreprise sur les mesures mises en place et tout en ignorant comment la situation va évoluer...»

Ecrit par le 13 février 2026

Vers un allongement de la période de confinement

«Désormais le Gouvernement annonce un allongement de la mesure de confinement et l'angoisse se cristallise sur 'comment cette période va finir' car les mesures sont actuellement mises en place aujourd'hui jusqu'au 30 juin. Il est donc question de faire des demandes assez larges et, après, à ne pas les utiliser. Ce que nous préconisons ? L'autorisation de mettre en chômage partiel tout ou une partie du personnel et tout ou partie de l'activité de un à 3 jours par semaine. Nous faisons une demande globale auprès de l'administration pour, ensuite, l'utiliser de façon raisonnable et raisonnée en fonction de l'activité et de la manière dont l'entreprise peut fonctionner.»

Préparer la reprise

«Nous conseillons aux entreprises de fonctionner quand elles le peuvent et à rester souples pour pouvoir réagir s'il y a une baisse de l'activité ou une reprise, car nous avons eu écho de surfaces de bricolage commençant à rouvrir, notamment par le biais de commandes à distance et de mise en place de livraisons. Là encore, en cas d'ouverture, nous émettons des préconisations réglementaires à nos clients pour garantir la sécurité de leurs collaborateurs.»

Le bâtiment

«La plus grosse difficulté ? Elle concerne le secteur du bâtiment. Nous nous retrouvons avec des entrepreneurs qui voudraient continuer d'exercer leur activité mais qui font face à des donneurs d'ordre qui souhaitent stopper les travaux. Les négociations entre les fédérations, interprofessionnelles et le Gouvernement ont actuellement lieu pour inciter les donneurs d'ordre à maintenir l'activité des entreprises du bâtiment à partir du moment où la sécurité des collaborateurs n'est pas remise en cause et souhaiter que la situation ne se crispe pas avec les syndicats qui veulent plus de garanties quant au respect des gestes barrières ce qui se comprend tout à fait.»

Période d'insécurité

«Aujourd'hui nous sommes un peu dans une période d'insécurité pour les chefs d'entreprise parce que, alors que la Dirrecte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) accepte quasiment tous les dossiers de chômage partiel -sauf si le document est mal rempli, où le bon rib (relevé d'identité bancaire) omis- et que tous les chefs d'entreprise se ruent sur cette démarche - j'insiste sur le fait que ce n'est pas parce que le dossier est accepté qu'il est valable. Il n'est pas exclu que, dans les prochains jours ou à la fin de la pandémie, l'administration ne vérifie pas les dossiers et demande à ce que les chefs d'entreprise prouvent le bienfondé de la mise en œuvre de la démarche. Alors que nous éditons les bulletins de paie du mois de mars, nous sommes dans cette insécurité. Un dossier accepté et enregistré sur le portail de la Dirrecte ne veut pas dire qu'il est validé et l'administration ne donne pas de délai -pour l'acceptation du dossier sur le fond- et pour en informer le chef d'entreprise. Une entreprise suspectée de fraude devra rembourser le salaire payé par l'Etat ainsi que les charges sociales en sus.»

Préparer la reprise

Ecrit par le 13 février 2026

«Nous proposons aux entreprises -autant que possible- de ne pas cesser complètement leur activité et de conserver leur trésorerie afin de préparer la reprise et 'alimenter la pompe'. Les mesures en place sont conçues pour permettre aux entreprises de se sauvegarder et de redémarrer. Et puis tout dépendra de comment l'on pourra reprendre une activité. Restera-t-il des traces de la maladie, pourra-t-on ressortir et reprendre en masse l'activité ou seulement progressivement afin de ne pas être infectés ? Repartirons-nous en 'flèche' ou progressivement ?»

Le festival d'Avignon, poumon économique

«Nous avons, sur Avignon, le souci de la perte du festival. L'ensemble des acteurs de la culture et du tourisme sont très inquiets de savoir comment va se passer le mois de juillet, le 'In' et le 'off', même si les communiqués se veulent rassurants. Comment les troupes de comédiens peuvent-elles répéter leurs créations à ce jour ? Est-ce que les producteurs seront au rendez-vous ? Le festival d'Avignon est un poumon économique. Même si les mesures de confinement sont levées et que le festival n'est qu'à la moitié de sa capacité, cela rejoindra sur tout le monde.»

Les infos pratiques

Se renseigner à partir de www.axiomeassocies.fr Accès à des fiches conseils thématiques : aides BPI, fonds de solidarité, activité partielle, mesures fiscales et sociales, prêts exceptionnels et beaucoup d'autres. Fil d'information actualisé plusieurs fois par jour par Axiome. Des webinaires (ou web-conférences) thématiques en direct pour conseiller les clients, en étant réactif à la situation économique.

Axiomes associés en chiffre

Le groupe Axiome associés est, depuis 33 ans, spécialisé en expertise comptable, en conseil fiscal, social, en formation et en audit. Ses 31 cabinets se déploient sur 17 sites où œuvrent 50 associés et 300 collaborateurs au service de 7 500 clients. Sa stratégie ? «La transformation digitale afin d'apporter des outils de comptabilité en ligne aussi efficaces que performants, souligne Bernard Coron, président d'Axiome associés. Pour cela nous proposons une plateforme web ainsi que de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout en optimisant la relation avec votre conseiller.» Nous intervenons particulièrement dans le secteur de l'art et de la culture, des associations, des comités d'entreprise sociaux et économiques, de la construction et de la promotion immobilière, de l'hôtellerie de plein air, des professions agricoles, dans la sphère de l'économie sociale. Nos sphères de compétences ? Le commissariat aux comptes, le conseil, l'expertise comptable, la formation, la gestion sociale et le domaine juridique. Notre plus fort atout ? 'My Axiome', pour la gestion et le pilotage en ligne des entreprises, accessible depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur et quel que soit le lieu où l'on se trouve. La plateforme propose de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout permettant de dialoguer avec son conseiller. C'est un espace personnalisé qui permet au chef d'entreprise de disposer de tous ses documents et d'avoir accès à ses comptes, tableaux de bord, centres de gestion, simulateurs, vos agendas... Nous accompagnons l'entreprise dans le cycle de vie de l'entreprise de son démarrage à

Ecrit par le 13 février 2026

sa création en passant par l'accompagnement à la croissance jusqu'à sa maturité, sa consolidation puis sa transmission.»

Les cabinets Axiome

Ils sont au nombre de 17 et se situent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande-Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon, Thuir.

www.axiomeassocies.fr